

Relevés aériens pour les diagnostics d'éclairage, une efficacité remise en question ...

A l'heure où les collectivités font l'objet de sollicitations multiples pour mieux maîtriser leur éclairage public, l'Association française de l'éclairage estime nécessaire de dissiper un point d'ombre : les « diagnostics » aériens¹, coûteux, proposés aux Mairies et Collectivités, sans aucune utilité démontrée dans le domaine de l'éclairage.

Un marché émergent

L'actualité et la perspective de l'échéance de 2015² relancent la chasse à la consommation et à l'efficacité énergétique. Face à cette pression, l'éclairage public, et la clientèle qu'il représente, suscitent bien des convoitises. Le marché des diagnostics énergétiques offre en réponse un panel de solutions et de méthodes expérimentales. Peu de décideurs possèdent les informations nécessaires pour s'y retrouver. Le problème ? Beaucoup d'argent dépensé pour une efficacité non prouvée.

Des diagnostics séducteurs

Les relevés aériens nocturnes sont apparus comme moyens d'analyse d'un territoire la nuit et apportent des informations sur les installations d'éclairage, tant sur le domaine public que privé. Toutefois, ces données font actuellement l'objet d'affirmations ou d'informations susceptibles de tromper sur leur véritable efficacité en termes de diagnostic.

Premier point de réserve : l'appel du diagnostic « à tout va » est fort. Maîtriser la consommation d'énergie, réduire les dépenses et diminuer les nuisances lumineuses, etc. forment le noyau des préoccupations des collectivités. Si l'on ajoute la possibilité de le réaliser en une nuit de vol, cela peut paraître tentant. Mais aucune étude aérienne ne peut, à l'heure actuelle, apprécier la « pollution lumineuse » et encore moins poser les bases d'un investissement judicieux sans intégrer les mesures au sol.

Deuxième point de réserve : les relevés aériens sont présentés comme mesurant non seulement la pollution lumineuse, mais aussi comme un diagnostic de l'éclairage des voies de circulation. Or il n'est pas possible d'ajuster ni d'analyser un éclairage au sol par une cartographie aérienne, aussi précise soit-elle. Ne pas intégrer les données que le conducteur reçoit depuis son véhicule est encore plus dangereux.

Vous pouvez retrouver le Point de vue de l'AFE, plus technique, sur ce [lien](#)

Ci-dessous, quelques chiffres :

¹ De nuit, un avion équipé de matériel sophistiqué d'imagerie et de cartographie survole la ville

² Interdiction de mise sur le marché européen des lampes à vapeur de mercure

Conclusion

L'Association française de l'éclairage tient à réitérer sa mise en garde contre l'utilisation des relevés aériens comme seuls outils de diagnostic. Face à de tels enjeux, il est néanmoins primordial que cette méthode soit testée et prouve son efficacité. L'AFE continuera de suivre les évolutions de ces nouvelles méthodes.

En quelques chiffres, l'éclairage public représente en France :

- Environ 9 millions de sources lumineuses (moyenne de 133 W/source)
- Un coût annuel de fonctionnement de 400 millions d'euros environ
- 38 % de la facture d'électricité des Collectivités Locales

(source : ADEME)

Contact

Emeline Mas

Chargée de communication

06 73 67 50 85 – 01 45 05 72 78

emas@afe-eclairage.fr

L'Association française de l'éclairage en quelques mots

Fondée en 1930, l'Association française de l'éclairage a pour vocation de susciter, de rassembler, d'analyser et de transmettre le savoir et le savoir-faire de l'éclairage. Présente dans toute la France, avec l'appui de ses centres régionaux, l'AFE fédère les acteurs de la lumière et de l'éclairage. Par ses actions de communication et de formation, l'AFE concrétise ses valeurs de partage et de transmission des meilleurs usages. L'association édite ainsi régulièrement des guides et recommandations, afin d'aider les acteurs et spectateurs de l'éclairage à faire face à ce que nous appelons la « transition éclairagiste ». Quatre piliers structurent les actions de l'AFE : les notions de lumière, santé, « éclairage juste » et besoins d'usage.

Dès 2006, l'AFE se penchait déjà sur la maîtrise de l'éclairage public et des nuisances lumineuses. Le guide « Les nuisances dues à la lumière », qui rassemble les avis des écologues, astronomes, ingénieurs, concepteurs, usagers et éclairagistes, constitue un outil de travail pour les professionnels.